

AMBASSADE DU BURKINA FASO

*aux Etats-Unis d'Amérique  
Washington, D. C.*



*Unité - Progrès - Justice*

**2010.0262**

No. \_\_\_\_\_ /ABF/WASH

*Washington, D. C., le* **09 AVR 2010**

*Ref:*

*Objet:* Information on child Labor  
in Burkina Faso

*L' Ambassadeur*

Tina McCarter  
Office of Child Labor  
Fax: 202 693 4843

Dear Tina,

Following your letter dated March 4, 2010 inquiring up-to-date information regarding child labor in my country, please find herewith some answers on the issues raised.

I hope all your concerns have been covered.

Sincerely,

Paramanga Ernest YONLI  
Ambassador



## REPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO

### 1- LA PREVALENCE ET LA REPARTITION PAR SECTEUR DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les données en matière de travail des enfants ne sont pas récentes, l'Enquête nationale sur le Travail des Enfants date de 2006, Il est nécessaire d'actualiser cette enquête par la réalisation d'une nouvelle enquête ou une étude ;

### 2- AU NIVEAU LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- l'adoption de la loi n°2008- 038/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso, qui porte l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans au lieu de 15 ans sous l'empire du code de travail précédent. En outre, cette loi, après avoir défini les pires formes de travail des enfants, en fait une interdiction absolue.
- la prise de l'arrêté n°2008-0027/MTSS/SG/DGSST du 26 décembre 2008, portant dérogation à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ce texte, autorise l'occupation des enfants à des travaux légers. Les caractéristiques essentielles attachées aux travaux légers sont qu'ils ne doivent pas nuire à la santé et la sécurité des enfants ni entraver leur scolarisation ou leur instruction.
- L'adoption du décret n°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso. Ce texte dont l'élaboration a connu la participation de tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants au niveau national, a le mérite d'indiquer par secteur d'activité, les types de travaux interdits aux enfants. Une de ses dispositions prévoit sa révision périodique afin de prendre en compte l'émergence de nouveaux types de travaux nuisibles aux enfants.

**Nota Bene :** En ce qui concerne particulièrement le secteur de l'agriculture, les travaux dangereux interdits aux enfants sont les suivants :

- a) Epannage d'engrais chimiques et de pesticides (risques encourus : maladies spéciales dues aux émanations, intoxication) ;
- b) Manipulation d'agents chimiques dangereux (risques encourus : maladies spéciales dues aux émanations, intoxication) ;
- c) Conduite de tracteurs et autres engins dangereux agricoles (Risques encourus : accidents) ;
- d) Manipulations de machines dangereuses (risques encourus : Accidents).

### 3- MECANISMES INSTITUTIONNELS D'APPLICATION DES LOIS

Les Directions Régionales du travail et de la Sécurité Sociale qui constituent les points focaux de la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants et ses pires Formes au niveau central, mènent des activités sur le terrain afin d'éradiquer le fléau.

En sus de leur mission traditionnelle de contrôle d'établissements dans les secteurs formel et informel et de conseils aux partenaires sociaux et aux populations en général, elles collaborent avec d'autres acteurs (les juges, les forces de sécurité) dans le sens de la prévention ou du retrait des enfants victimes des pires formes de travail des enfants.

En matière de collaboration, surtout avec les acteurs étatiques, notre collaboration va vers le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale qui, en vertu du décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement (Article 22), est chargé de la mise en œuvre du volet « lutte contre la traite des personnes, en particulier des enfants » qui constitue une des pires formes de travail des enfants.

En raison de la très large déconcentration de ce Ministère au niveau du territoire, des actions efficaces dans la lutte contre la traite des enfants sont menées. La loi n°2008-029/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées vient renforcer l'action de ce ministère sur le terrain ;

#### 4- LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le gouvernement du Burkina Faso a entrepris depuis 2008 l'élaboration d'un plan d'actions national de lutte contre les pires formes de travail des enfants, ce processus a connu la participation de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants que sont les ONG et associations, la coopération bilatérale à travers la coopération allemande, multilatérale à travers l'UNICEF, le Bureau International du Travail, les ministères clés, les autorités coutumières et religieuses. Le Plan d'actions sera introduit courant avril 2010 en conseil des ministres en vue de son adoption ;

#### 5- LES PROGRAMMES VISANT A ELIMINER OU A PREVENIR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Il s'agit essentiellement ici des réalisations avec l'appui du BIT. Il est à noter que la liste de ces réalisations n'est pas exhaustive. La coopération allemande à travers la GTZ et le Fonds Enfants mène des programmes dans la région du Sud Ouest et de l'Est en appuyant les structures étatiques et les communes dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. En outre, l'UNICEF a appuyé le Ministère du travail pour la traduction en quatre (4) langues nationales et l'édition du décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants.

En janvier 2010, le projet « agir contre le travail des enfants dans les mines » a été lancé. Ce projet qui comprend la réalisation d'une étude sur l'ampleur du travail des enfants dans les mines, dans cinq (5) régions, verra à son terme, le retrait de 1000 enfants des mines et carrières et leurs réinsertions.

#### A/ Les principales réalisations faites en collaboration avec le programme national BIT/IPEC.

##### ❖ La mobilisation sociale et l'information

- Des campagnes d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants par la radio ou la télévision ont permis de toucher environ 450 000 personnes,

- Des activités de proximité auprès de 60 leaders des communautés locales pour les impliquer dans les activités de prévention sur le long terme,
  - Des formations pour les acteurs de la société civile (inspecteurs et contrôleurs du travail, syndicats, Journalistes, et patronat...),
  - Le lancement du programme «Supporting Children Rights through Education Arts and Media» (SCREAM),
  - La célébration de la Journée Mondiale contre le travail des enfants le 12 Juin.
- ❖ Le renforcement des capacités nationales
- Le renforcement du cadre institutionnel avec la création du Comité Directeur National (CDN) ayant pour rôle la coordination et le suivi au niveau national des activités afférentes au travail des enfants,
  - Le renforcement des capacités de conception et d'exécution des PA des partenaires nationaux (15 agences d'exécution, 25 syndicats, 15 inspecteurs du travail),
  - L'appui à la révision de la législation nationale et à l'harmonisation avec les conventions 138 et 182 de l'OIT du cadre législatif et réglementaire sur la question du travail des enfants.
  - La mise en œuvre d'une enquête nationale sur le travail des enfants, avec l'appui du Programme d'Informations et de Suivi sur le Travail des Enfants (SIMPOC), pour une meilleure connaissance de l'ampleur et de la nature du phénomène,
  - L'intégration de la problématique du travail des enfants dans le Document de Réduction Stratégique de la Pauvreté (DRSP).
- ❖ Les actions directes de prévention, retrait, réinsertion des enfants et offre d'alternatives à leurs familles.
- Appui à la scolarisation de 200 enfants,
  - Appui à l'alphabétisation de 1005 enfants,
  - Appui à la formation professionnelle de 534 enfants,
  - Appui à la promotion d'activités génératrices de revenus de 72 familles.

## **B/ Les principales réalisations faites en collaboration avec les projets IPEC/LUTRENA et IPEC/MINES**

### ❖ La mobilisation sociale par la sensibilisation et l'information

- Environ 561 600 personnes touchées par les actions de sensibilisation à travers des émissions radiophoniques, des causeries et ciné-débats,

- La production et la diffusion d'un documentaire sur la traite des enfants au niveau national,
  - La production et diffusion d'un spot télévisuel en français et en quatre langues nationales,
  - L'appui à la signature d'accords bi et multilatéraux.
  - L'atelier de planification stratégique en Août 2006 à Ouagadougou avec les partenaires institutionnels et autres agences d'exécution potentielles du projet,
  - La contribution à l'organisation des JMSST en avril 2007,
  - La contribution à l'organisation de la Journée Mondiale contre le travail des enfants édition 2007 à Fada,
  - La co-organisation d'un atelier sur la préparation de rapports sur les conventions de l'OIT sur le travail des enfants (C. 138 et C. 182) avec un accent particulier sur l'amélioration de la disponibilité des données sur le travail des enfants tenu à Cotonou en Août 2007 (avec prise en charge du représentant du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).
  - La formation des personnels sur le développement et la gestion de la base de données du système d'observation et de suivi du travail des enfants au Burkina Faso (SOSTEB) en Octobre 2007,
  - Les sessions de sensibilisation des communautés locales, des autorités locales des orpailleurs, et des enfants sur le site du projet à l'occasion de diverses missions de suivi des activités sur le terrain.
- ❖ le renforcement des capacités nationales
- L'appui à la formation/recyclage de 5 Comités Provinciaux de Vigilance et de surveillance (CPV) de l'est, formation de 27 Comités communaux/départementaux, de 53 Comités Locaux de Vigilance et de surveillance (CLV) dans le sud-ouest, l'est et le nord-ouest, soit au total 89 comités renforcés et mobilisés contre la traite des enfants,
  - La formation de 35 communicateurs et appui à la mise en place d'un réseau de communicateurs contre la traite des enfants (RCB/TDE),
  - Atelier de renforcement des capacités et d'élaboration du plan stratégique 2005-2007 du RCB/TDE (42 personnes formées),
  - L'appui à la production de modules de formation de 95 fonctionnaires de police (sur les droits de l'enfant, la situation de la traite, la législation y afférente, le rôle des forces de l'ordre) par le projet de Lutte contre la Traite des Enfants en Afrique (LUTRENA) en collaboration avec le MTSS et celui de la sécurité,

- L'appui à la formation des clubs de sensibilisation LUTRENA dans 04 lycées et collèges du sud-ouest,
  - L'appui à la formation de 100 délégués syndicaux du Syndicat National des Transporteurs Routiers des Voyageurs du Burkina (SNTRV-B) sur le phénomène de la traite.
  - L'atelier de programmation des activités et de renforcement des capacités des partenaires et du personnel du projet tenu à Fada en Décembre 2006,
  - La contribution à l'organisation d'un atelier sous-régional pour le renforcement des capacités des structures nationales de coordination de la lutte contre le travail des enfants (Juin 2007 à Ouagadougou),
  - L'atelier national de conception et de mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants au Burkina Faso (SOSTEB) en 2007.
- ❖ Les actions directes de prévention, retrait, réinsertion des enfants et offre d'alternatives à leurs familles
- L'interception et la prise en charge par les membres du SNTRV-B en collaboration avec les forces de sécurité et les services de l'action sociale, de 1063 enfants, dont 192 filles et 871 garçons dans la région de l'est, du sud-ouest, de l'ouest et du centre-ouest ;
  - L'interception de 347 enfants victimes de traite dont 38 filles et 309 garçons par les forces de sécurité en collaboration avec les services de l'action sociale, ce qui porte à 1410 le nombre d'enfants interceptés pour la période de janvier 2005 à décembre 2007 ;
  - 10 trafiquants arrêtés, entendus et 04 déférés à la maison d'arrêt et de correction de Fada. 04 réseaux de trafiquants ont été identifiés et démantelés à Pama dans la région de l'est ;
  - 21 trafiquants mis en déroute par le SNTRV-B en collaboration avec les forces de sécurité ;
  - L'accueil, la formation de 70 enfants dont 30 filles victimes de traite, en apprentissage de métiers (couture pour les filles et mécanique engins à 02 roues, menuiserie du bois et soudure pour les garçons) ;
  - L'appui de 136 enfants : 98 enfants dont 8 filles pour l'apprentissage de métiers, 23 enfants dont 6 filles pour l'alphabétisation, 11 enfants dont 3 filles pour la scolarisation/re-scolarisation ;
  - L'appui à l'alphabétisation de 136 enfants et la production maraîchère dans la région du nord-ouest ;
  - L'appui à l'éducation non formelle de 200 enfants (105 filles et 95 garçons) victimes ou exposés à la traite dans la région de l'est ;

- L'appui à l'éducation formelle au profit de 409 enfants dont 205 filles, l'alphabétisation de 100 enfants parmi lesquels 79 ont bénéficié de l'apprentissage de métiers et de kit d'installation dans la région du sud-ouest ;
- Le renforcement des capacités techniques de 209 parents d'enfants exposés à la traite en agriculture, l'élevage, et gestion de micro projets dans la région du sud-ouest et de 34 autres familles en Activités Génératrices de Revenues (AGR) dans la région de l'est.
- L'appui à la scolarisation de 248 enfants dont 130 filles à travers 2 minis Programme d'Actions (PA), soit 93 enfants scolarisés sur le site de Ziniguima dans le Bam par l'ONG Coalition du Burkina Faso pour le Droit de l'Enfant (COBUFADE) et 155 enfants scolarisés sur le site de Gorol Kadjè dans le Seno par l'ONG Association pour la Promotion des Droits de l'Enfant au Burkina Faso (APRODEB),
- L'appui à la scolarisation de 310 enfants de 15 à 18 ans et 90 parents en AGR à Ziniguima par l'ADC/PDE,
- L'appui à la scolarisation de 540 enfants, mobilisation communautaire, appui en AGR pour 88 enfants de 15 à 18 ans et aux familles d'enfants travailleurs. La mise en place d'une mutuelle de santé avec l'appui du BIT/STEP à gorol Kadjè par APRODEB,
- Le plaidoyer pour une prise en compte du travail des enfants dans la phase II du Plan de Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB),
- Le renforcement des capacités sur les technologies améliorées, formation professionnelles, alphabétisation et appui en AGR aux enfants, aux orpailleurs et aux membres des familles des enfants travailleurs (COBUFADE),
- La réalisation d'activités extrascolaires en faveur de 270 enfants à Ziniguima et à gorol par l'ADC/PDE et AEJTB,

Au total, 1051 enfants dont 446 filles, ont été réinsérés.